

BAREME HONORAIRES DE L'AGENCE : TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX Tarifs applicables au 26/11/2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à **90000 €** : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 6000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre **90001 € et 120000 €** : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre **120001 € et 150000 €** : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre **150001 € et 180000 €** : 7,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre **180001 € et 230000 €** : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre **230001 € et 280000 €** : 6,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre **280001 € et 400000 €** : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à **400001 € et 550000 €** : 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à **550001 €** : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant, soit le vendeur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

		BAILLEUR	LOCATAIRE
HONORAIRES D'ENTREMISE à la charge exclusive du bailleur		50 € TTC	/
HONORAIRES de visite, Constitution de dossier et rédaction de bail	Entre 10 M ² et 30 M ² habitables	8 € TTC/M ² habitable	8 € TTC/M ² habitable
	Entre 31 M ² et 70 M ² habitables	7 € TTC /M ² habitable	7€ TTC /M ² habitable
	71 M ² et plus	6 € TTC /M ² habitable	6 € TTC /M ² habitable
HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX D'ENTREE		3€ TTC /M ² habitable	3 € TTC /M ² habitable

Il est ici précisé que les honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail et état des lieux d'entrée ne peuvent dépasser un mois de loyer charges comprises par partie.

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- **LOCATION** : 10% TTC du loyer triennal à la charge du preneur
- **VENTE** : 10 % TTC du prix de vente à la charge du vendeur

GESTION LOCATIVE ●●●

PRESTATIONS	Honoraires de gestion 7.2% TTC
Frais d'ouverture de dossier	30 € TTC
Livret d'accueil du propriétaire	OFFERT
Accès extranet 24/24 – 7/7	INCLUS
Traitement et suivi comptable	INCLUS
Encaissement et reversement des sommes	INCLUS
Régularisation des charges annuelles	INCLUS
Révision annuelle des loyers	INCLUS
Récupération annuelle TOM	INCLUS
Envoi des avis d'échéances	INCLUS
Etablissement et transmission des devis techniques	30 € TTC / Demande
Suivi des travaux, contrôle travaux et assistance aux expertises	30 € TTC / Déplacement
Garantie de loyers impayés totale ZELOK (3.5% TTC du loyer dont 0.60% de frais de gestion)	OPTIONNEL
Demande de diagnostics	20 TTC €
Déclaration de revenus fonciers	50 € TTC / AN
Paiement des appels de fond au syndic	20 € TTC / AN
Constitution dossier Huissier/Avocat	250 € TTC
Frais de chancellerie	3 € TTC/MOIS

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES ●●●

HONORAIRES à la charge du	LOCATAIRE	BAILLEUR
Avenant au bail d'habitation	80 € TTC à la charge du demandeur	80 € TTC à la charge du demandeur
Annulation d'un préavis ou demande de prolongation du préavis	30 € TTC à la charge du demandeur	/
Location d'un garage ou d'un parking (visite, constitution de dossier, rédaction de Bail et état des lieux d'entrée)	100 € TTC FORFAITAIRE	100 € TTC FORFAITAIRE
Etat des lieux de SORTIE (en cas de non-relocation)	/	3 € TTC/M ² habitable
Frais de rejet sur tous règlements	30 € TTC/Rejet	30 € TTC/Rejet